

Please make copies and post on your Community Bulletin Board



Government of Canada
Gouvernement du Canada

Job Opportunity

Title: Commissioner with the First Nations Tax Commission (part-time appointment)

Company: Indigenous and Northern Affairs Canada

Location: No Fixed Location

Closing Date: June 12, 2017 at 11:59 pm ET

Are you a collaborative leader with a high degree of judgment, tact and diplomacy?

The Government of Canada is seeking candidates for the position of Commissioner with the First Nations Tax Commission (FNTC). This individual will bring exceptional governance, knowledge and expertise in the areas of First Nations taxation and economic development. The First Nations Tax Commission supports First Nation governments to build and maintain fair and efficient tax regimes, and ensures First Nation communities, and their taxpayers alike, receive the maximum benefit from those tax regimes.

Commissioners of the First Nations Tax Commission are responsible for the overall direction of the Commission, ensuring that it fulfills its legal and regulatory mandate under the First Nations Fiscal Management Act. To this end, the First Nations Tax Commission provides regulatory oversight for the taxation regime under the Act, including setting standards, approving local revenue laws including tax rates, building First Nation's capacity through the development of sample laws and bylaws and accredited training, and reconciling First Nation government and taxpayer interests.

To learn more about the organization and its activities, visit <http://fntc.ca/>

Education and Experience

- A degree from a recognized university, or acceptable combination of education, job-related training or experience
- Experience serving on board of directors in a public or private sector board or a First Nations council
- Experience in First Nations administration or management, economic development, taxation, land management, or local government negotiations, and established credibility with First Nation communities
- Experience representing the views of a specific group of the public interest in various fora (First Nations, governmental, business)
- Experience in financial reporting, financial statement preparation, risk management, internal control development and implementation, as well as financial performance measurement
- Experience in HR management (performance and executive management, training or succession planning development)

Knowledge, Skills and Abilities

- Knowledge of statutory instruments, policy development & community engagement in federal, provincial or municipal government
- Knowledge of the First Nations Fiscal Management Act (including role and mandate of the First Nations Tax Commission, and other)
- Knowledge of property taxation, the First Nations tax system, and land development on reserve
- Knowledge of First Nations governments, cultures, societies and economies
- Ability to work in close collaboration with private and public sector reps, and the public in partnership with Indigenous stakeholders
- Manufacture a set of generally accepted leadership qualities and qualifications

The FNTC is required that three (3) commissioners be taxpayers using reserve lands, with one such Commissioner being a residential taxpayer, one a commercial taxpayer and one a utility taxpayer, your application should indicate whether you are qualified to be considered under this requirement, and if so, under which of the three categories (commercial, residential or utility).

A roster of qualified candidates may be established and may be used for similar opportunities.

For more information or to apply, please visit: <https://www.appointments-nominations.gc.ca/slctnPrce.asp?menu=1&lang=eng&SelectionProcessId=7C7BAC90-E400-4691-A352-15341329C896>

The application process closes at 11:59 p.m. Eastern Time on June 12, 2017.



Veuillez faire des copies et les afficher sur votre tableau d'affichage des activités communautaires



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Opportunité de carrière

**Titre: Commissaire de Commission de la fiscalité des premières nations
(nomination à temps partiel)**

Organisme: Affaires autochtones et du Nord Canada

Lieu : Aucun lieu de travail fixe

La date limite est : le 12 juin 2017, 23 h 59 heure de L'Est.

Êtes-vous un leader qui prône la collaboration, fait preuve de jugement et agit avec tact et diplomatie ?

Le gouvernement du Canada est à la recherche de candidats afin de pourvoir le poste de commissaire de la Commission de la fiscalité des premières nations. Le candidat retenu possède des qualifications en matière de gouvernance ainsi que des connaissances et une expertise exceptionnelles dans les domaines de la fiscalité et du développement économique des Premières Nations. La Commission a comme objectif d'aider les gouvernements des Premières Nations à établir et à maintenir des régimes fiscaux équitables et efficaces et de veiller à ce que ces dernières et leurs contribuables en tirent le plus d'avantages possible.

Les commissaires de la Commission sont responsables de l'orientation globale de celle-ci en s'assurant qu'elle s'acquitte de ses mandats juridique et réglementaire en vertu de la Loi sur la gestion financière des premières nations. À cette fin, la Commission assure la surveillance réglementaire du régime d'imposition en vertu de la Loi, y compris l'établissement de normes, l'approbation des lois sur les recettes locales incluant les taux d'imposition, le renforcement de la capacité des Premières Nations grâce à l'élaboration d'exemples de lois et de règlements administratifs et à une formation accréditée, et la conciliation des intérêts du gouvernement et des contribuables des Premières Nations.

Pour en savoir davantage sur la Commission et ses activités, consultez le site Web suivant : <http://fntc.ca/>

Études et expérience

- Diplôme d'une université reconnue ou combinaison acceptable d'études, de formation liée au poste ou d'expérience;
- Expérience à titre de membre ou de président d'un conseil d'administration, d'un conseil de la fonction publique ou du secteur privé, ou d'un conseil des Premières Nations;
- Expérience de l'administration ou de la gestion, du développement économique, de l'imposition, de la gestion des terres ou des négociations gouvernementales locales auprès des Premières Nations, et crédibilité établie auprès des collectivités des Premières Nations;
- Expérience de la représentation des points de vue d'un groupe d'intérêt public précis dans divers domaines (p. ex. Premières Nations, gouvernement et affaires);
- Expérience de l'établissement de rapports financiers, de la préparation d'états financiers, de la gestion des risques, de l'élaboration et de la mise en œuvre de contrôles internes et de la mesure du rendement financier;
- Expérience de la gestion des ressources humaines, y compris la gestion du rendement, la direction supérieure, l'élaboration de plans de formation ou la planification de la relève.

Connaissances, compétences et capacités

- Connaissance des textes réglementaires, de l'élaboration de politiques et de la participation communautaire au sein des gouvernements fédéral et provinciaux et des administrations municipales;
- Connaissance de la Loi sur la gestion financière des premières nations, y compris le rôle et le mandat de la Commission de la fiscalité des premières nations, ainsi que des autres lois connexes;
- Connaissance de l'imposition foncière, du système d'imposition des Premières Nations et de l'aménagement des terres dans les réserves;
- Connaissance des gouvernements, des cultures, des sociétés et des économies des Premières Nations;
- Capacité à collaborer étroitement avec les représentants de la fonction publique et du secteur privé, ainsi qu'avec le public, tout en établissant un partenariat avec les intervenants autochtones;
- Capacité à démontrer un ensemble de qualités et de qualifications habituellement acceptées en matière de leadership (c.-à-d. responsabilisation, intégrité, tolérance, confiance, efforts axés sur les résultats, capacité de prendre des décisions difficiles).

De plus, puisque la Commission exige que trois (3) des commissaires soient des contribuables qui utilisent les terres de réserve à titre de contribuables, à savoir un commissaire à des fins résidentielles, un commissaire à des fins commerciales et un commissaire aux fins des services publics, votre demande doit indiquer si vous êtes qualifié pour être retenu en vertu de cette exigence ; si tel est le cas, indiquez laquelle des trois catégories s'applique à vous (commercial, résidentiel ou services publics).

Un bassin de candidats qualifiés pourrait être établi et utilisé pour des possibilités de nomination semblables.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour soumettre votre demande, veuillez visiter : <https://www.appointments-nominations.gc.ca/slct-nPrCs.asp?menu=1&lang=fra&SelectionProcessId=7C7BAC90-E400-4691-A352-15341329C896>

Le processus pour soumettre une demande se termine le 12 juin 2017, 23 h 59 heure de L'Est.

Ce message vous est présenté par l'intermédiaire du lien Autochtone (Aboriginal Link)® - Communications pour la collectivité autochtone canadienne

Si vous souhaitez être retiré de la présente liste, consultez www.opt-out.ca et la Campagne Code 447

Aboriginal Link, C.P. 50058, 17-2595 Main St, Winnipeg (Manitoba) R2V 4W3, Téléphone/ Télécopie : 1-866-440-7257

